

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 JUILLET 2021.

- Construction de trottoir route de Nohant devant la salle des fêtes : 4 devis reçus : 3366 euros, 3064 euros, 2448 euros et 900 euros TTC ; nous validons le devis de 900 euros.
- Décisions modificatives pour le budget Communal et pour le budget Lotissement : validées.
- Fond de concours pour la réfection du chemin des Varennes : délibération faite.
- Programme de réfection des routes communales pour les années à venir : pour le lotissement des Vignes, 18964 euros TTC pour la chaussée, et 10781 euros TTC pour les trottoirs. Pour le chemin des Chaumes, devis de 7897 euros TTC. Nous proposons de faire dès la première année, seulement l'esplanade du lotissement des Vignes et le chemin des Chaumes, ce qui porterait le fond de concours à 3477 euros pour la commune.
- La consommation d'eau plate en bouteilles plastique à la cantine scolaire est interdite depuis la loi EGALIM. (Loi 2018-938 article 28). Nous utiliserons dès la rentrée, l'eau du robinet.
- Organisation de la cantine scolaire à la rentrée : il y aura seulement 15 ou 16 enfants, donc un seul service ; il n'y aura plus besoin d'un surveillant de cour de récréation. Il restera à pourvoir le poste d'accompagnateur dans le car scolaire du soir.
- Recrutement de la secrétaire de mairie : nous avons reçu trois candidatures et en attendons d'autres.
- Projets éoliens en cours d'étude : celui de la Vergère concerne 4 communes : Dampierre, Massay, St-Georges et St-Hilaire-de-Court, avec une éolienne par commune ; le second concernant Dampierre et Genouilly, est en attente de l'accord de la mairie de Genouilly.
- Délégations du conseil municipal au maire : la préfecture fait supprimer l'article 18 faisant double emploi avec l'article 12. De plus, à l'article 22, il faut ajouter : « sans limites ».

- **Projet de musée** : suite à la visite du 27 mai, il faut faire évaluer le bien par France-Domains. La propriétaire doit également nous adresser une déclaration d'intention d'aliéner (DIA). Une étude de faisabilité nous parviendra fin juillet.
- **Subventions aux associations caritatives** : nous allouons 50 euros au Secours Populaire et à ADMR.
- **Vente du chemin communal au Bois d'Olivet** : le demandeur sollicite la mairie pour intervenir en sa faveur. Nous faisons donc un courrier aux autres propriétaires limitrophes à cet effet.
- **Les ostéopathes souhaitent le renouvellement pour un an du prêt de la salle des fêtes** : nous validons, dans les mêmes conditions. Une nouvelle convention est à établir.
- **Demande d'achat d'une petite tondeuse à gazon pour les divers recoins inaccessibles au tracteur** : demandes de prix à faire.